

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL GAILLON-AUBEVOYE « SIGA 3C »

Séance du Mercredi 15 Juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze Juillet à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Intercommunal Gaillon-Aubevoye « SIGA 3C », légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur COLLAS, Président, et en présence de :

Gaillon : Madame HOUCHARD (titulaire) et Madame HANTZ (Suppléante)

Le Val d'Hazey : Messieurs COLLAS et JARRY (titulaires)

Absents excusés : Messieurs BERNARD, BLANQUET et SISSOKO

Date de la convocation : 08 Juillet 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 4
Présents : 4
Votants 4

- - - - -

**01-15-07-2026 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU
12 MARS 2026**

Monsieur COLLAS, Président, propose au comité syndical l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 Mars 2026.

Le Comité Syndical,

Sur proposition du rapporteur,

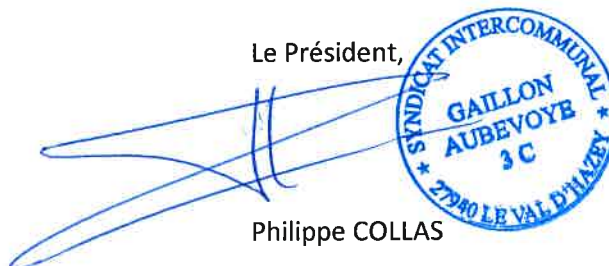
Vu Code général des collectivités territoriales,

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le procès-verbal de la séance du comité syndical du 12 Mars 2026.

Fait à Le Val d'Hazey, le 15 Juillet 2026

Le Président,



Philippe COLLAS

✓ Certifie le caractère exécutoire de cet acte
✓ Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr